



Directive Habitats, Faune, Flore

Les habitats naturels de l'arrière côte de Beaune

Numéro européen : FR2600973

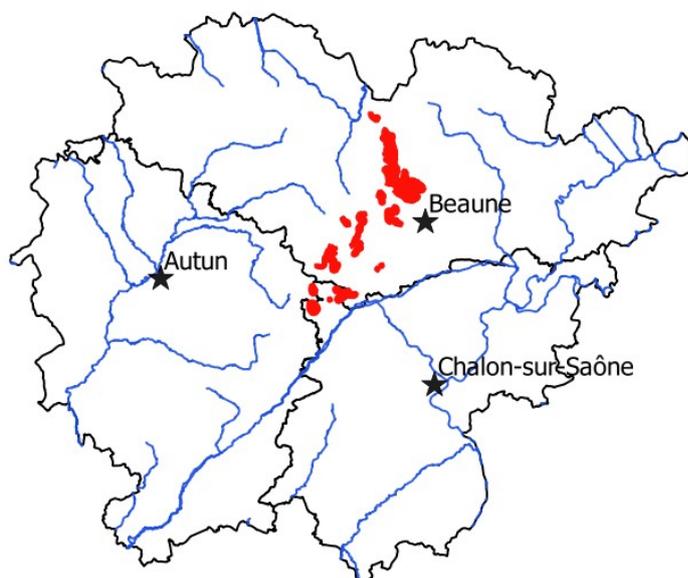
Numéro régional : 18

Départements : Côte d'Or, Saône-et-Loire

Arrondissements : Beaune, Autun, Chalon-sur-Saône

Communes : Antheuil, Auxey-Duresses, Baubigny, Bessey-en-Chaume, Bouilland, Bouze-lès-Beaune, Change, Cormot-Vauchignon, Créot, Dezize-lès-Maranges, Mavilly-Mandélot, Meloisey, Meursault, Nantoux, Nolay, Paris-l'Hôpital, Pommard, Puligny-Montrachet, Saint-Gervais-sur-Couches, Saint-Romain, Saint-Sernin-sur-Plain, Santenay, Savigny-lès-Beaune

Surface : 3 784 hectares



Le site Natura 2000 « Les habitats naturels de l'arrière côte de Beaune » s'étend de façon discontinue sur le sud du département de la Côte d'Or et, dans une moindre mesure, sur le nord de la Saône-et-Loire. De vastes complexes de pelouses calcaires, de falaises et de milieux forestiers occupent la majeure partie du site. Une partie du site correspond à l'entaille créée par le Rhoin et son affluent, le ruisseau de Clavoillon, et englobe l'ensemble des versants, falaises et rebords de corniches nettement dominés par la forêt.

Sous l'influence de diverses tendances climatiques (atlantique, méridionale et continentale), la Côte et l'arrière Côte de Beaune recèlent une flore originale pour la Bourgogne et accueillent une faune à forte valeur patrimoniale.

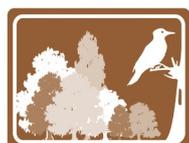
Le site accueille notamment 14 espèces de chauves-souris dont 7 d'intérêt communautaire. Il comprend d'importants gîtes d'hivernage pour plusieurs espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire (Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe...).

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les pelouses et les landes sèches : Distribuées sur les sols calcaires des plateaux et hauts de pentes, elles composent une mosaïque de milieux plus ou moins fermés accueillant de nombreuses plantes à affinité montagnarde et méridionale, telles que le Liseron des monts Cantabriques et l'Inule des montagnes.

De par les conditions de sécheresse et la faible épaisseur des sols, les pelouses recèlent un cortège d'espèces végétales originales, dont quelques orchidées. Les pentes plus ensoleillées constituent un lieu de vie idéal pour nombre de papillons, d'oiseaux et de reptiles. Citons par exemple, le Damier de la Succise, papillon butinant principalement les fleurs des scabieuses dans les pelouses et les friches et dont les effectifs ont tendance à régresser en Bourgogne.



Les forêts : Les hêtraies calcicoles et neutrophiles représentent la majeure partie des milieux forestiers. Les forêts de ravin développées sur les éboulis et blocs rocheux, la chênaie pédonculée en fond de combe et les forêts riveraines implantées directement sur les berges des ruisseaux sont plus localisées.

Un important cortège d'espèces est recensé dans les milieux forestiers. Parmi elles, on retrouve des espèces de chauves-souris, dont 7 d'intérêt communautaire. Certaines n'utilisent les boisements que pour s'y nourrir (Grand-Murin, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe...) tandis que d'autres les exploitent tout au long de leur cycle de vie. C'est le cas de la Barbastelle d'Europe qui gîte dans les arbres, dans des fentes, derrière des écorces décollées ou dans des cavités dues à la décomposition du bois.

Au sein des forêts alluviales du Rhoin, il est également possible de rencontrer le Damier du Frêne, papillon rare et en régression dont la chenille se nourrit de feuilles de frênes.



Les éboulis, les falaises et les pentes rocailleuses : Les milieux rocailloux et rocheux, dispersés et de faible superficie hébergent des espèces spécialisées tels certains oiseaux et reptiles.

Les secteurs ensoleillés comme les secteurs plus ombragés et humides constituent le refuge de plusieurs plantes rares en Bourgogne telles la Daphné des Alpes ou la Drave faux-aïzoon, plantes des fissures capables de se développer sur un sol très réduit, et les espèces typiques des éboulis, s'adaptant à la mobilité du sol par allongement de leur système racinaire

notamment.



Les cavités à chauve-souris : Le réseau des cavités du site représente un fort enjeu pour l'hibernation des chauves-souris. Ce réseau abrite majoritairement d'anciennes carrières de calcaire mais aussi une grotte (du Bel-Affreux), connue de longue date pour être un remarquable site d'hivernage.

Les entités sont d'un intérêt chiroptérologique régional à départemental avec notamment des communautés de Petits rhinolophes, Grands rhinolophes et Grands Murins en hibernation.



Les prairies : En situation de fond de combes, les prairies subissent au cours de l'année une phase d'inondation et sont exploitées par la fauche puis le pâturage. Caractérisées par un cortège floristique riche et diversifié composé d'espèces adaptées aux différents degrés d'humidité, elles hébergent de nombreux insectes et constituent des territoires de chasse pour maintes espèces de chauves-souris.

Les enjeux sur le site



Les **pelouses**, de faible superficie mais d'une grande richesse écologique, sont soumises à des menaces à la fois naturelles et liées au facteur humain. La conservation de celles existant encore aujourd'hui est un enjeu majeur.

x Longtemps consacrées au pâturage de troupeaux, les pelouses ont été progressivement abandonnées ou « valorisées » par plantations de résineux (exceptés le Mont Juillard et le versant sud de la Montagne des trois Croix). L'abandon de toute pratique agricole a laissé libre cours à la colonisation par les ligneux (Prunellier, Cornouiller, Buis, Cerisier de Sainte-Lucie...), annonçant des stades pré-forestiers et disparition des pelouses. C'est dans le but de préserver ces pelouses que, depuis 1994, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne a remis la pratique du pâturage en usage sur les sites dont il a la gestion.

➤ Restaurer les milieux les plus embuissonnés et maintenir ou reprendre une activité agropastorale extensive sur les pelouses (fauche et/ou pâturage).

x Localement, les pelouses sont le siège d'activités sportives et de loisirs nombreuses et variées qui, si elles ne sont pas maîtrisées, peuvent occasionner des dérangements répétitifs de la faune et le piétinement des milieux naturels.

➤ Maîtriser la fréquentation humaine et inciter les usagers et pratiquants de sports et de loisirs nature au respect du patrimoine naturel.



Au vu de leur grande superficie et de leur état de conservation plus ou moins satisfaisant, la présence de **milieux forestiers** et leur degré de naturalité, liés en grande partie à la gestion sylvicole, constituent l'un des enjeux prioritaires.

x Les hêtraies et les forêts de ravin, selon qu'elles sont publiques ou privées, font l'objet d'une exploitation forestière soumise à un Document d'Aménagement Forestier ou un Plan Simple de gestion. Elles sont globalement en bon état de conservation et ne nécessitent pas d'intervention particulière pour leur maintien. Toutefois, quelques secteurs sont concernés par la présence de résineux, quand d'autres voient les hêtraies régresser au profit de chênaies et charmaies.

➤ Restaurer et préserver les hêtraies. Réhabiliter progressivement les zones enrésinées en feuillus et conserver la naturalité des milieux forestiers.

x Les aulnaies-frênaies et la chênaie pédonculée sont fortement dégradées et réduites à de faibles surfaces, elles sont menacées de disparition.

➤ Préserver et restaurer les aulnaies-frênaies, et favoriser leur extension.



Les **habitats rocheux de falaises et d'éboulis**, accueillant des formations végétales rares pour la région, présentent un fort enjeu patrimonial.

x Du fait des conditions édaphiques particulières qui les caractérisent, les habitats naturels rocheux sont relativement stables et ne nécessitent pas d'intervention spéciale pour leur maintien. Toutefois, les activités sportives et de loisirs (escalade, vol-libre, randonnées...) peuvent localement altérer leur qualité et perturber leur équilibre (piétinement et dérangements d'espèces).

➤ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte de ce patrimoine dans les pratiques sportives et de loisirs.



Les **cavités**, espaces forestiers, prairies et pelouses forment une mosaïque d'habitats indispensable au maintien des populations de chauves-souris. L'ensemble de ces habitats plus ou moins naturels à chiroptères est soumis à des menaces à la fois naturelles et anthropiques.

x L'effondrement des cavités, naturel ou induit par les activités humaines, et leur aménagement engendrent la dégradation voire la disparition de sites d'accueil pour les chauves-souris.

x La fréquentation des cavités et gîtes, à l'origine de lumière et de bruit, est une source de dérangements, particulièrement préjudiciables en période d'hibernation, de mise bas et d'élevage des jeunes.

➤ Maintenir, assurer la tranquillité et la pérennité des cavités et des gîtes à chauves-souris.

x De la même façon que la suppression des prairies, des haies et des ripisylves, l'étalement urbain et les constructions d'infrastructures (routes, éoliennes, etc.) contribuent à l'isolement des populations de chauves-souris. Associés à la disparition ou la modification des gîtes (pose de grillage dans les clochers, fermeture de carrières, coupe d'arbres creux, etc.), ces facteurs d'isolement sont une des causes de déclin population de chauves-souris.

➤ Maintenir les zones de chasse et de transit et veiller au maintien ou à la restauration de leurs connexions et veiller à la prise en compte de l'importance des continuités écologiques dans tout aménagement du territoire.



Si les **prairies** ne sont, en l'état, pas des habitats de la Directive Habitats, elles sont propices à de nombreuses espèces reconnues d'intérêt européen dont la préservation, considérée comme un enjeu, dépend des activités agricoles.

x Pour la plupart exploitées par le pâturage bovin mené de façon extensive, garant de leur bon état de conservation, les prairies sont principalement menacées par l'intensification des pratiques agricoles et le développement des cultures céréalières qui entraînent la chute de la diversité spécifique et la domination d'espèces de faible valeur écologique.

➤ Maintenir les activités agropastorales extensives.